

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 15 novembre 2023</b></p>	<p align="right"> <small>Envoyé en préfecture le 24/11/2023 Reçu en préfecture le 24/11/2023 Publié le ID : 074-200070852-20231115-CIAS_31_2023-DE</small>  </p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 5 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CIAS-31/2023</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le <b>15 novembre à dix-huit heures trente</b>, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle annexe de la CCUR, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b>,</p> <p><b>Date de convocation</b> : 27 octobre 2023</p> <p><b>Présents</b> : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET MM. Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL</p> <p><b>Pouvoirs</b> : M. Jérémie COURLET donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à Mme Carole BRETON Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL Mme Odile DÉRONZIER donne pouvoir à M. Paul RANNARD</p> <p><b>Absents excusés</b> : Mmes Marthe CUTELLE, Céline FILET</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance</p>	

**OBJET : ADMINISTRATION : Modification de la composition du Conseil d'administration du CIAS**

Vu le Code de l'action sociale et de la famille qui prévoit que le conseil d'administration du CIAS est composé du Président, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés,  
Vu la délibération n°CC 132/2020 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs au sein du CIAS à 8 membres,  
Vu la délibération du CIAS n°CIAS-36/2020 portant sur la composition des membres du Conseil d'administration du CIAS Usse et Rhône,  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) n°CC 124/2023 portant modification des délégués de la CCUR.

Le Vice-président souligne que la CCUR a modifié ses délégués pour le CIAS. Il rappelle le nom des délégués désignés : David BANANT, Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Philippe JACQUESON, Sandrine TASSET. Le Vice-président précise que la modification porte sur M. David BANANT qui remplace Mme Florence POZZO.

Le Vice-président précise que les délégués du collège des associations restent inchangés.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**PREND ACTE** de la modification de la composition du conseil d'administration du CIAS tel que décrit ci-dessous :

Nom Prénom	Qualité
BANANT David	Elu
BRETON Carole	Elue
CHATAGNAT André-Gilles	Elu - Vice-Président
COLAS Sophie	Elue
COURLET Jérémie	Elu
CUTELLE Marthe	ADMR
DERONZIER Odile	Graines d'Amis
DUVERNOIS Carine	Elue
FIGUET Marie-Chantal	Graines d'Amis

Nom Prénom	Qualité
FILET Céline	UDAF
FORTE Martine	ADMR
JACQUESON Philippe	Elu
LONG Jean-Pierre	ADMR
RANNARD Paul	Président
SIMON Marie-Antoinette	Graines d'Amis
TASSET Sandrine	Elue
TRAVAIL Joseph	ADMR

Envoyé en préfecture le 24/11/2023  
Reçu en préfecture le 24/11/2023  
Publié le  
ID : 074-200070852-20231115-CIAS.31\_2023-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de séance,**



**Pour le Président, par délégation**

**Le vice-Président,**

**M. André-Gilles CHATAGNAT**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*